

Compte rendu de la réunion du Samedi 30 mars 2019
Monsieur G.Capard adjoint au Maire
Monsieur Gérard Bacqueville titulaire du CLUP

- 1. Q : Défauts sur l'éclairage des pontons et du quai**
R : Action en cours
- 2. Q : Accès aux places de parking payant le long du quai de la Marine**
 - a. Q : Possibilité de prendre un abonnement pour plusieurs mois et non mois par mois ?**
R : Non mais possibilité de prendre un abonnement au parking souterrain du marché
 - b. Q : Réduction pour les usagers ayant une place dans le port ?**
R : Non, mais le parking est gratuit de 19h00 à 09h00, et il y a ½ heure de gratuité (dépose de matériel par exemple).
- 3. Q : Portes manquantes sur les descentes de pontons (sécurité)**
R : Etude en cours
- 4. Q : Signalétique pour les plaisanciers de temporisation pour l'ouverture de la passerelle (comme pour les piétons)**
R : En cours de réalisation
- 5. Q : Possibilité de laisser la passerelle levée en dehors des heures des travaux :**
 - a. R : la nuit : non
 - b. R : Les week-end : à l'étude
 - c.
- 6. Q : Risque de décrochage des pontons, voire de casse, aux pleines mers de fort coefficient et/ou surcote**
R : Une équipe de la mairie est d'astreinte en cas de fort coefficient
- 7. Q : Affichage rouge situé sur le poste de secours de la plage de Trouville pouvant se confondre avec un « feu rouge » vu du large (danger pour la navigation)**
R : Une transmission sera faite à la mairie de Trouville
- 8. Q : Problème de sécurité pour le passage piéton le long du chantier**
R : Une signalétique est en place demandant aux piétons de traverser et d'emprunter le trottoir opposé.
- 9. Q : Poteau signalant le bout de cale des dériveurs lorsqu'elle sous l'eau**
R : Demande réitérée à l'autorité compétente
- 10. Q : Marquage de la fin de cale des dériveurs pour les voitures**
R : Demande à l'autorité compétente
- 11. Changement régulier des codes douches (avant saison au minimum ?)**
- 12. Demande que figurent sur la facture de taxe annuelle :**
 - a. Une information de l'existence du CLUP avec son adresse mail
 - b. Le rappel de l'obligation de prévenir le bureau du port d'un départ en croisière.



Dives (Port Guillaume)



Honfleur (Vieux Bassin)



Deauville (Bassin Morny) vive eau



Deauville (Cale des dériveurs)
 Marquage de l'angle par une perche
 Peinture au sol de la cale pour indiquer
 la fin de la cale
 (Impossible de le savoir si la cale est recouverte d'eau)



Trouville (Plage)
 Indication en rouge qui vue du large
 se prend pour un Feu rouge se
 confondant avec une marque de
 balisage